

Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 Juillet 2026

Le 8 Juillet 2026 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de MUSSARD Anthony Maire

Présents : M. MUSSARD Anthony, Maire, Mmes : KRAMAROV Pascale, LE LAN Silvine, MALHERBE Martine, PAINEAU Catherine, VERGNE Amandine, MM : AINÉ Sébastien, BREITENBACH Mathieu, LAFUT Xavier, LECLERC Bruno, MARCAIS Corentin, PERTHUIS Jean-David, PIPART JérémY, SAUDUBRAY Bruno

Excusés : GUEUX Linda procuration à M. MUSSARD, DESCHAMPS Anne-Cécile procuration à PIPART JérémY, HIRON Chantal procuration à KRAMAROV Pascale, PARFAIT Sophie, PLANTAIS Gérard procuration à MARCAIS Corentin,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 02/07/2026

Date d'affichage : 02/07/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : 20/07/2026

et publication ou notification du : 20/07/2026

A été nommé(e) secrétaire : KRAMAROV Pascale

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Marché public : lancement DCE aménagement passerelle place du marché Hector Vincent
Marché public : convention UGAP Electricité 2028 Fourniture et acheminement d'électricité
Budget principal DM3
Admission en non-valeur
Vente matériel cuisine à LBN Communauté
Marché public : avenant travaux Bar restaurant Chez Pich'
Domaine et patrimoine : détermination loyer commercial Bar/restaurant Chez Pich'
Ressources Humaines : recrutement agent contractuel pour remplacement d'un agent momentanément indisponible
Ressources humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité Garderie, pause

méridienne, entretien bâtiment

Ressources humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité / entretien bâtiment, service périscolaire.

Ressources humaines : recrutement accroissement d'activité temporaire service pause méridienne

Ressources humaines : recrutement pour accroissement d'activité / entretien bâtiment

Ressources humaines : recrutement d'un agent dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence (PEC) et autoriser à signer la convention

Désignation référent déontologue élus locaux

ATESART Désignation du membre titulaire de l'Assemblée spéciale et du représentant permanent aux Assemblées générales des actionnaires.

Attribution Subventions de fonctionnement aux associations - 2026

Présentation Projet Bar Chez Pich par M. PICHON.

Présentation bilan étude panneaux photovoltaïques par M. MUSSARD. Restitution de l'étude par M. HENNEBERT du Pays Vallée de la Sarthe.

Le contrat actuel de la production prend fin en 2030. Les panneaux resteront propriété de la commune après 2030. Il faudra trouver un autre acheteur (ex NRJ Coop). L'électricité devra être consommée au maximum sur place.

Il semble pertinent d'installer des panneaux au niveau de la STEP, d'étudier la possibilité d'une installation sur le toit du Centre culturel et de développer l'installation au niveau du groupe scolaire sur le bâtiment B.

Il n'est pas nécessaire de réaliser une consultation pour une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le moment.

Une autre piste de développement évoquée : devenir un producteur pour des entreprises qui consomment.

Les membres du conseil sont favorables au développement du projet panneaux photovoltaïque.

réf : 2026-07-081 Marché public : lancement DCE aménagement passerelle place du marché Hector Vincent

M. le Maire rappelle que la municipalité s'est engagée à réaliser une passerelle entre la place du marché Hector Vincent et le centre du village. Cette passerelle a pour objectif d'accentuer le développement des mobilités douces et la sécurisation des piétons.

Afin de déterminer la faisabilité et les contours de ce projet, il est nécessaire d'engager une mission de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE le lancement d'un marché en MAPA pour engager un bureau d'étude pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

AUTORISE M. le Maire à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre en MAPA,

ATTESTE de l'inscription du projet au budget de l'année 2026.

Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 4 / abstentions : 0

Membres de la commission passerelle : Maire et adjoints, Mme VERGNE, MM. SAUDUBRAY, PIPART, AINE.

M. le Maire précise qu'une réunion avec les services de l'Etat et M. le Sous-Préfet sera organisée en

amont du projet afin de cadrer les éléments d'ordre réglementaire.

réf : 2026-07-082 Marché public : convention UGAP Electricité 2028 Fourniture et acheminement d'électricité

La municipalité de Loué souhaite intégrer le marché groupé fourniture d'électricité proposé par l'UGAP pour une durée de trois ans. Le nouveau contrat prendra effet à compter du 1er janvier 2028.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention et à adhérer à ce marché groupé UGAP électricité et à signer tous les documents y afférents.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

M. le Maire précise qu'une demande de subvention auprès du Conseil départemental pourra être sollicitée dans le cadre du FDAU ou d'un autre fond.

réf : 2026-07-083 Budget principal DM3

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
VALIDE la DM 3 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2132-24 : Ex hôtel / restaurant	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-32 : Passerelles	58 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-33 : Equipements sportifs	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	58 000.00 €	58 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	58 000.00 €	63 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total Général	68 000.00 €		10 000.00 €	

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

Cette DM est prise afin de permettre les travaux en urgence du forage qui est hors service. A ce jour l'arrosage n'est plus possible. M. MARCAIS précise que ça va poser un problème pour la reprise de la saison sportive. Quelles solutions apportées aux licenciés en attendant ?

Il est proposé que M. le Maire sollicite les communes voisines équipées d'un stade afin de savoir si elles peuvent accueillir les licenciés du club de Loué.

Cette DM va permettre également de financer l'avenant des travaux du bar.

réf : 2026-07-084 Admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

VALIDE l'admission en non-valeur de la liste 7876771832 fournie par le centre des finances publiques de Conlie d'un montant de 36.90 €.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-07-085 Vente matériel cuisine à LBN Communauté

La commune propose à la Cdc LBN l'achat du matériel qui est inutilisé.

Suite au passage en liaison froide au niveau du service restauration scolaire, une partie du matériel est désormais inutilisée. C'est pourquoi la commune de Loué propose à LBN communauté l'achat du matériel suivant :

- Le frigo deux portes FOSTER GASTRO-PRO pour le stockage des légumes : 500€
- Le petit mixeur plongeant DYNAMIC : 80€
- Le batteur DITO SAMA BM30 AS : 300€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

AUTORISE la vente de ce matériel à LBN communauté aux conditions présentées ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-07-086 Marché public : avenant travaux Bar restaurant Chez Pich'

Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment destiné à accueillir un bar/restaurant, il est apparu lors du démontage de certains éléments, en cours d'exécution du marché, la nécessité de réaliser des prestations complémentaires de pose de sols dans certaines pièces du futur commerce, afin d'assurer la bonne exécution de l'opération et la conformité des locaux à leur destination.

Ces prestations, qui n'étaient pas prévues dans le marché initial, sont directement liées à l'objet de celui-ci et ne modifient pas sa nature globale.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à **6 096,00 € HT**, portant le montant du marché de **106 000,00 € HT** à **112 096,00 € HT**, soit une augmentation de **5,75 %**.

Il est donc proposé de conclure l'avenant 02 MGP

- **sols souples** : Montant : 7 262,53€ HT soit 8 715,04€ TTC

Montant du marché avant avenant : 106 119.54 € HT

Montant avenant : 7 262.53 € HT

Montant du marché après avenant : 112 216.36 € HT soit 134 659.64 € TTC

Après discussion, le Conseil municipal VALIDE cet avenant et AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-07-087 Domaine et patrimoine : détermination loyer commercial Bar/restaurant Chez Pich'

Une activité restauration / bar va s'installer dans l'ancien bar rue Colonel Donaldson.

Sur proposition de la commission commerce, et après discussion, le Conseil municipal,

DETERMINE les éléments de loyer suivants :

- le loyer est fixé à 500 € / mois (les charges seront directement prise en charge par le locataire),
- 30 € pour la Licence IV,
- une caution de deux mois sera exigée,
- la révision du loyer se fera à la date anniversaire selon l'indication qui sera inscrite dans le bail selon l'indice INSEE.

Une exonération de loyer de deux mois est accordée à compter de la date d'ouverture du commerce.

Le loyer est exonéré de TVA en application du 2° de l'article 261 D du CGI.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le bail, les avenants et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-07-088 Ressources Humaines : recrutement agent contractuel pour remplacement d'un agent momentanément indisponible

Vu la demande d'un agent en disponibilité pour raison personnelle, M. le Maire propose de recruter un agent contractuel remplaçant afin d'assurer la continuité du service,

M. le Maire propose de recruter un agent contractuel au grade d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} septembre 2026 au 02 juillet 2027. La rémunération sera déterminée en fonction des qualifications et des expériences professionnelles de l'agent. Cet agent sera recruté sur une base de 17.80h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE le Maire à recruter un agent contractuel au grade d'adjoint d'animation,

AUTORISE le Maire à déterminer le montant de la rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-07-089 Ressources humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité Garderie, pause méridienne, entretien bâtiment

Un poste pour assurer le temps de garderie du matin, ainsi que la pause la méridienne est nécessaire au bon fonctionnement du service périscolaire. M. le Maire propose donc de :

- recruter un agent contractuel relevant de la filière animation, catégorie C, cadre des adjoints territoriaux d'animation, pour accroissement temporaire d'activité pour 16.61h annualisées par semaine pour l'année scolaire 2026-2027 (du 01/09/2026 au 02/07/2027 inclus). Le grade et l'échelon seront déterminés en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, Adjoint d'animation, pour 16.61 heures annualisées par semaine, pour l'année scolaire 2026-2027.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-07-090 Ressources humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité / entretien bâtiment, service périscolaire.

Un poste pour assurer l'entretien des bâtiments de la commune, ainsi que la pause méridienne est nécessaire. M. le Maire propose donc de :

- recruter un agent contractuel relevant de la filière technique, catégorie C, cadre des adjoints technique territoriaux, pour accroissement temporaire d'activité pour 17.42h annualisées par semaine pour l'année scolaire 2026-2027 (du 01/09/2026 au 31/08/2027 inclus). Le grade et l'échelon seront déterminés en fonctions des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE le Maire à recruter un agent contractuel au grade d'adjoint technique,

AUTORISE le Maire à déterminer le montant de la rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, l'expérience professionnelle et la qualification détenues.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-07-091 Ressources humaines : recrutement accroissement d'activité temporaire service pause méridienne

Un poste pour assurer le temps de la pause la méridienne est nécessaire au bon fonctionnement du service périscolaire. M. le Maire propose donc de :

- recruter un agent contractuel relevant de la filière animation, catégorie C, cadre des adjoints territoriaux d'animation, pour accroissement temporaire d'activité pour 7 h annualisées par semaine pour l'année scolaire 2026-2027 (du 01/09/2026 au 02/07/2027 inclus). Le grade et l'échelon seront déterminés en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, Adjoint d'animation, pour 7.00 heures annualisées par semaine, pour l'année scolaire 2026-2027.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-07-092 Ressources humaines : recrutement pour accroissement d'activité / entretien bâtiment

Pendant la période estivale, afin d'assurer le ménage pendant les périodes de congés il est nécessaire de recruter un agent afin d'assurer les missions d'entretien des bâtiments. M. le Maire propose :

- de recruter un agent contractuel relevant de la filière technique, catégorie C, cadre des adjoints territoriaux technique territoriaux, pour accroissement temporaire d'activité pour 4h par semaine, du 6 août au 31 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, Adjoint d'animation, pour 4.00 heures par semaine, pour l'année scolaire 2026-2027.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-07-093 Ressources humaines : recrutement d'un agent dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence (PEC) et autoriser à signer la convention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC) constitue un contrat aidé destiné à favoriser l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce dispositif repose sur un accompagnement individualisé, la désignation d'un tuteur et la mise en œuvre d'actions de formation permettant l'acquisition de compétences transférables.

Afin de répondre aux besoins du service **scolaire, périscolaire, restauration collective**, il est proposé de recruter un agent dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences.

Le contrat serait conclu sous réserve de la décision favorable de France Travail et de l'attribution de l'aide financière de l'État.

Les principales caractéristiques du contrat seraient les suivantes :

- Fonction : Agent service scolaire, périscolaire et restauration collective
- Durée du contrat : 12 mois
- Temps de travail : 22 heures hebdomadaires
- Date prévisionnelle de recrutement : 31/08/2026
- Rémunération : catégorie C, grade adjoint technique 1er échelon.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail, notamment les dispositions relatives au dispositif Parcours Emploi Compétences ;

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de ce dispositif afin de renforcer les services municipaux tout en favorisant l'insertion professionnelle d'un demandeur d'emploi ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

D'autoriser le recrutement d'un agent dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) selon les caractéristiques exposées ci-dessus.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de France Travail le bénéfice du dispositif et des aides financières correspondantes.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- la convention relative au Parcours Emploi Compétences, si celle-ci est requise ;
- le contrat de travail ;
- les éventuels avenants ;
- tout document administratif, financier ou technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 5

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-07-094 Désignation référent déontologue élus locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-14,
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 Désignation du référent déontologue (ou de la commission de déontologie) et rémunération

Rappel des missions du référent déontologue : [L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales](#) qui traite de la Charte de l'élu local a été complété par « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».

Il est proposé de désigner M. BRIGANT Jean-Marie, Maître de conférences à l'Université du Maine, pour exercer cette mission, jusqu'à la fin de la mandature.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

Article 2 Modalités de saisine du référent (ou de la commission de déontologie)

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local (de la commune ou de l'intercommunalité).

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail jeanmarie.brigant@gmail.com

Les saisines du déontologue devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 3 Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Article 4 Moyens mis à disposition

Le déontologue disposera d'une adresse électronique,

Vote à mains levées (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2026-07-095 ATESART Désignation du membre titulaire de l'Assemblée spéciale et du représentant permanent aux Assemblées générales des actionnaires.

Il est rappelé que la commune est actionnaire de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART) mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, elle a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient que nous procédions à la désignation de notre nouveau(elle) représentant(e) à l'Assemblée spéciale de la SPL ATESART.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

- vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;

- vu, le code de commerce.

1° - désigne :

M. LECLERC Bruno pour assurer la représentation de la collectivité de Loué au sein de l'Assemblée spéciale et des Assemblées générales des actionnaires de la SPL ATESART.

2° - autorise :

M. LECLERC Bruno à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration.

3° - autorise :

M. LECLERC Bruno à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration dans l'hypothèse de sa nomination au sein de celui-ci.

4° - prend acte :

Qu'un tiers des administrateurs appelés à siéger au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL ATESART ne doit pas dépasser l'âge de 75 ans, lors de la nomination.

Vote à mains levées : pour : 18 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-07-096 Attribution Subventions de fonctionnement aux associations - 2026

M. le Maire rappelle que l'ensemble des demandes a été examinée par les membres de la commission le 30 juin 2026.

ECOLES PUBLIQUES	
RASED	1 000,00 €
Coopérative scolaire élémentaire	4 000,00 €
Coopérative scolaire maternelle	1 500,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus

POUR : 18 / Abstention : 0 / Contre : 0

ECOLES PUBLIQUES	
Parents d'élèves musique carnaval écoles publiques et privées	200,00 €
Les Hirondelles association sportive du Collège Belle-View	200,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme VERGNE)

POUR : 17 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
L'Espérance Batterie Fanfare	5 000,00 €
Génération Mouvement (Amicale des retraités)	500,00 €
Hand-Ball	500,00 €
Société de Pêche - AAPPM	1 000,00 €
UNC-AFN	300,00 €
A travers Chant (Chorale)	500,00 €
Passerelle du Patrimoine des Pays de Loué	600,00 €
Atelier du 6	150,00 €
Ailleurs Production	2 800,00 €
Le Fais Soi Même	150,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus
POUR : 18 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Comité de jumelage	10 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de M. MUSSARD, Mme PAINEAU, LE LAN,)
POUR : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Loué Z'attack	350.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de M. SAUDUBRAY)
POUR : 17 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Société Musicale / Orchestre de la Vègre	3 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme LE LAN)
POUR : 17 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Gymnastique Volontaire	300 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme MALHERBE)
POUR : 17 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Compagnie du Suricate	300 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de M. PIPART)
POUR : 17 / Abstention : 0 / Contre : 0

SANTE-SOCIAL -ENSEIGNEMENT- ANIMATION	
Familles Rurales Théâtre	1 500,00 €
Familles Rurales cinéma plein air	1 500,00 €
Fédération départementale Maine et Loire familles rurales	625,20 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme KRAMAROV, M. LECLER, M. PIPART)
POUR : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0

SANTE-SOCIAL -ENSEIGNEMENT- ANIMATION	
Téléthon 72	150,00 €
Ensemble Vie et Désir (Ehpad de Loué)	500,00 €
ADMR Chantenay	- €
Conciliateurs de justice (Cour d'Appel d'Angers)	300,00 €
Vie libre (contre l'alcoolisme assoc Sablé sur Sarthe)	200,00 €
Fédération Française de la Randonnée pédestre	45,00 €
Prévention routière	- €
Maison Familiale de Coulans/Gée	300,00 €
Maison Familiale de Bernay	50,00 €
Maison Familiale Verneil le Chétif	50,00 €
CFA apprentis coiffure	50,00 €
CFA apprentis (CCI)	200,00 €
La coulanaise	50,00 €
GEE LA SANTE (achat matériels pour médecins Juniors)	4 000,00 €
Pupilles des pompiers (suite sépulture Raymond JUGE)	50,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus
POUR : 18 / Abstention : 0 / Contre : 0

Concernant la demande de subvention du CAL : à la date de la commission fin juin il n'y avait pas de dossier déposé auprès de la mairie. Ensuite le club a fait parvenir une demande avec un devis de petit équipement. La commission se réunira à la rentrée de septembre pour réexamen de cette demande.

Questions diverses

- M. le Maire propose la création d'une commission canicule : Maire et adjoints, Mme MALHERBE, LE LAN, M. PIPART, BREITENBACH, SAUDUBRAY.
- Le Conseil municipal est informé des diverses dégradations observées récemment sur des équipements publics. Le développement de la vidéoprotection est donc proposée.
- Présentation des festivités à venir :
 - o 11 juillet,
 - o Défilé du 14 juillet,
 - o Commémoration du 7 Aout.
- Détermination des horaires du CM
- 20h : 12 votes OUI
- 20h30 : 06 votes OUI
- Prochain CM fin septembre.
- Dates élections présidentielles 1^{er} tour : 18 avril, 2nd tour : 2 mai.

M. BEITENBACH évoque le problème du portillon à la MAM.

Fin séance à 23h21.

Liste Délibérations

1	2026-07-081	Marché public : lancement DCE aménagement passerelle place du marché Hector Vincent
2	2026-07-082	Marché public : convention UGAP Electricité 2028 Fourniture et acheminement d'électricité
3	2026-07-083	Budget principal DM3
4	2026-07-084	Admission en non-valeur
5	2026-07-085	Vente matériel cuisine à LBN Communauté
6	2026-07-086	Marché public : avenant travaux Bar restaurant Chez Pich'
7	2026-07-087	Domaine et patrimoine : détermination loyer commercial Bar/restaurant Chez Pich'
8	2026-07-088	Ressources Humaines : recrutement agent contractuel pour remplacement d'un agent momentanément indisponible
9	2026-07-089	Ressources humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité Garderie, pause méridienne, entretien bâtiment
10	2026-07-090	Ressources humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité / entretien bâtiment, service périscolaire.
11	2026-07-091	Ressources humaines : recrutement accroissement d'activité temporaire service pause méridienne
12	2026-07-092	Ressources humaines : recrutement pour accroissement d'activité / entretien bâtiment
13	2026-07-093	Ressources humaines : recrutement d'un agent dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence (PEC) et autoriser à signer la convention
14	2026-07-094	Désignation référent déontologue élus locaux
15	2026-07-095	ATESART Désignation du membre titulaire de l'Assemblée spéciale et du représentant permanent aux Assemblées générales des actionnaires.
16	2026-07-096	Attribution Subventions de fonctionnement aux associations - 2026



En Mairie, le 24/08/2026
Le Maire
Anthony MUSSARD

La secrétaire de séance,
Mme KAMAROV Pascale